

Séance du mardi 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le mardi dix-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en	exercice	19
Présents		17
Votants		19
Pouvoirs		2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Céline **Marcuccilli** et Dominique **Schmitt**.

Pouvoirs : Dominique **Schmitt** ayant donné pouvoir à Daniel **Paccoud**.
Céline **Marcuccilli** ayant donné pouvoir à Alain **Reynier**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 19 avril 2016 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du mardi 19 avril 2016.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant la réhabilitation et l'extension de l'école primaire : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets des collectivités 2016-2017 porté par le Conseil départemental du Rhône et la passation d'une convention à titre précaire et révocable pour le bassin de rétention des Tours avec M. Patrick BERGERON. Le Conseil municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 2 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	41 allée de la Petite Bicherée	M. et Mme LOUISOT	525 000 € dont 11 000 € mobilier	M. et Mme SANDRE	Pommiers (Rhône)
Propriété bâtie	1154 montée de Bellevue	M. Serge ROBERT et Mme Anne CHARVET	492 000 € dont 11 000 € mobilier	M. et Mme L'ARNAUD	Lucenay (Rhône)

III – PERSONNEL :

❖ *Changement de quotité hebdomadaire de travail des agents affectés à l'école au 1er janvier 2016 (délibération n° 2016.025)*

Arlette Proietti, adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé sur l'annualisation des temps de travail des agents affectés aux écoles le 23 février dernier. L'objectif de cette décision est de recalculer les annualisations de temps de travail afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à leur activité réellement effectuée (hors remplacements).

Dans le cadre de cette délibération, il avait été précisé que le calcul d'annualisation de Mme Marie-Noëlle TRICAUD a été réalisé en tenant compte d'une éventuelle date de départ à la retraite au 31/08/2016. Néanmoins, la collectivité restait en attente de la décision de l'agent. Arlette Proietti informe l'assemblée que Mme TRICAUD a décidé de différer son départ à la retraite et qu'elle s'engage à effectuer son activité jusqu'au 31/12/2016. Il convient donc de délibérer sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées au 1^{er} janvier 2016 des agents titulaires, comme précisé sur le tableau ci-après :

NOM	Prénom	quotité hebdomadaire au 31/12/2015	quotité hebdomadaire annualisée au 01/01/2016
DESIGAUD	Morgane	10.16	10.17
DULAC	Stéphanie	31.57	31.54
DUVERGER	Emilie	17.13	17.07
GUILLOT	Chantal	31.26	31.36
LEDUC	Carine	26.27	26.33
MEREU	Michèle	29.64	29.73
PORTOUKALIAN	Nathalie	11.65	11.65
TRICAUD	Marie-Noëlle	31.43	31.43
VAUDELEAU	Colette	18.30	18.59

Pour information, ces variations de quotité hebdomadaires sont inférieures à 10 % de la quotité hebdomadaire au 31/12/2015 et ne nécessitent pas d'examen par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord sur les modifications de quotité hebdomadaires de travail annualisées au 1^{er} janvier 2016 des agents titulaires suivants : Mmes DESIGAUD, DULAC, DUVERGER, GUILLOT, LEDUC, MEREU, PORTOUKALIAN, TRICAUD, VAUDELEAU.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

❖ *Demande de protection fonctionnelle (délibération n° 2016.026)*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent de la collectivité, M. David FRAYSSE, exerçant la fonction de garde-champêtre, a été victime d'une agression survenue avec un parent d'élève devant l'école primaire, le 6 avril dernier. Cette affaire a fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part de l'agent. Dans ce cadre, M. FRAYSSE a sollicité la protection fonctionnelle des fonctionnaires le 21 avril dernier dans le cadre de l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires. En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent, dans la limite du barème annexé aux conditions générales du contrat. La procédure relevant du Tribunal Correctionnel, le montant de l'intervention de l'assureur s'élèvera à 1 500 € TTC. Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de GROUPEAMA, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre de la garantie de protection juridique du contrat « VILLASSUR » souscrit par la commune. Au vu de ces dispositions, il convient que le Conseil municipal délibère pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée.

IV - INTERCOMMUNALITE :

❖ *Avis sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges du Secteur Scolaire de Villefranche sur Saône (délibération n° 2016.027)*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a été saisi par le Préfet du Rhône de l'intention de dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges du Secteur Scolaire de Villefranche sur Saône au 1^{er} janvier 2017. Cette décision intervient suite à l'approbation du Schéma départemental de Coopération Intercommunale du Rhône (SDCI), approuvé le 7 mars et arrêté le 17 mars 2016. Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur ce projet dans les 75 jours suivant la notification des services de l'Etat, datée du 8 avril et reçue le 28 avril 2016. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de délivrer un avis favorable en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Collèges du Secteur Scolaire de Villefranche sur Saône au 1^{er} janvier 2017.

V - TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

- **Marché couvert :** Jean-Michel Coquard évoque la réfection des sols du marché couvert démarrés le 17 mai pour une durée de 3 jours (reprise des fissures avant application de peinture). L'utilisation du marché couvert le samedi 21 mai sera à rediscuter compte tenu du temps de séchage, avec une éventualité d'installer exceptionnellement les commerçants à l'extérieur, Fabienne Pegaz se chargeant de relayer l'information. La problématique de disponibilité de podium est également évoquée.
- **Réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire :**

❖ **Réhabilitation et d'extension de l'école primaire : attribution du lot 00 - Démolition / Désamiantage et lancement de la consultation des entreprises pour la phase travaux (délibération n° 2016.028)**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des résultats de la consultation du Lot 00 – Démolition / Désamiantage relatif à l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école primaire.

Il présente le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre en application des critères de notation tels que définis dans le règlement de consultation et les avis des commissions des 2 mai et 13 mai 2016 qui ont permis la dévolution du lot 00 - Démolition / Désamiantage à une entreprise, non notifiée à ce jour.

Monsieur le Maire précise que le dossier PRO (projet) et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sont en cours d'élaboration par l'équipe de maîtrise d'œuvre, afin de prévoir un lancement de la consultation des entreprises pour l'ensemble des lots de travaux en juin 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le chiffrage prévisionnel des travaux à 1 868 000 € HT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à valider le PRO et le DCE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour l'ensemble des lots de travaux ;
- AUTORISE dans un souci de réactivité lié au calendrier contraint de cette opération, d'attribuer les marchés afférents aux différents lots de travaux par voie de Décision(s), dont il sera rendu compte aux prochains Conseils municipaux.

Il est indiqué que l'entreprise sera chargée de l'aménagement de la cour (installée à l'avant du bâtiment, avec la protection des parties végétales).

- **Salle des Fêtes :** lancement de consultation pour le lot 1 menuiserie et le lot 2 peintures, avec retour des offres pour le 21 mai et choix des entreprises par la commission bâtiments le 25 mai.

- **Préservation de la carrière des Consorts GUILLOT** située aux Pothières (parcelle B 760) : rencontre le 25 avril 2016 avec Céline BALANDRAS, exploitante, Chantal GUILLOT, propriétaire, Hervé CHATANAY et Gérard MARGUERON, ainsi que Patrick GAUDILLIERE, Jean-Michel COQUARD et Daniel PACCOUD (René BLANCHET excusé). Afin de préserver ce site, la commune se rendrait acquéreur d'une partie de la carrière (faire établir un plan par le géomètre et solliciter un avis pour évaluer le volume nécessaire à la rétention des eaux pluviales), ce qui permettra de résoudre les dépôts sauvages et l'aménagement de la carrière par l'exploitante avec la plantation de vignes. Cette solution pérenne permettra d'aboutir à une revalorisation du site.

❖ Voirie :

- **Montée de Bel-Air :** Patrick Gaudillière reste dans l'attente des travaux de dépose des réseaux aériens, à ce jour aucune date n'a été fixée pour la coupure liée à la mise sous tension du réseau souterrain.

- **PATA :** Patrick Gaudillière a rencontré l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché de Marché Point A Temps 2016 lancé par la CCBPD (les travaux devraient se dérouler entre le 20/06 et le 13/07/2016). L'entreprise est prête à intervenir sur le territoire communal (voir signalisation nécessaire pour sensibiliser à la présence de gravier en raison de l'attente de 3 semaines à 1 mois avant balayage des voiries). Une remarque est formulée par Stéphanie Druel concernant le marquage du stop (ligne tracée trop bas) montée de Bel-Air. A nouveau sont évoqués le positionnement erroné du transformateur et le caractère provisoire du carrefour dans l'attente de la réfection de la montée de Bel-Air. Les travaux de nivellement sont corrects. Débat à nouveau relancé entre les riverains pour une éventuelle mise en sens interdit, du parking MVRA jusqu'à RD306. Débat sur ce point.

❖ **Demande de subvention au titre des amendes de police (délibération n° 2016.029)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux relatifs à la sécurité routière. Il est rappelé que le Conseil municipal a engagé depuis plusieurs années une réflexion et un certain nombre d'actions pour assurer la mise en sécurité des trottoirs et d'aménagements pour sécuriser les cheminements piétons. L'objet de la présente demande porte sur les dossiers suivants :

• **Exécution de marquage de sécurité en résine blanche sur chaussées**

comprenant :

- Montée de Bethléem : confection d'un damier pour matérialiser la liaison entre les rues de l'Eglise et Laborbe afin de ralentir la circulation

- Chemin du Champ du Bois : réalisation de deux "céder le passage" au carrefour avec l'allée de Vauxonne

• **Installation d'une barrière interdisant temporairement la circulation Chemin du Champ du Bois à proximité de l'école maternelle**

comprenant :

- génie civil de fixation

- fourniture et pose d'une barrière levante pour une demi-chaussée

- alimentation par batterie et panneaux solaires

- commande pour programmation des temps de fermeture

- feu rouge d'alerte

• **Confection d'un petit îlot central rue de la Mairie pour mieux matérialiser et réduire les bandes de roulement**

Patrick Gaudillière, adjoint chargé de la voirie précise que le coût total estimatif de ces aménagements s'élève au montant total de 12 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE du Conseil Départemental du Rhône une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations détaillées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Patrick Gaudillière propose l'installation d'une barrière levante automatique pour réguler la circulation Chemin du Champ du Bois à proximité de l'école maternelle. Cette proposition fait débat car ce projet a déjà évoqué lors du précédent mandat. Marie-France Pellegrin rappelle avoir participé à une enquête sur ce type d'aménagement il y a 3 ans et avoir abouti à un avis défavorable notamment en raison d'un manque de fiabilité. Les élus conviennent après discussion de faire réaliser une étude. L'idée d'un sens unique permanent est à nouveau évoquée, mais le faible temps d'utilisation quotidienne (30 mn) au regard de la pénalisation des usagers de la route ne milite pas pour cette option. L'étude de ce dossier est confiée à la commission voirie. Certains élus s'interrogent sur le rôle du garde-champêtre dans cette réglementation, qui l'astreint quotidiennement à la pose et à la dépose de barrières.

❖ *Réhabilitation et d'extension de l'école primaire : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets des collectivités 2016-2017 porté par le Conseil départemental du Rhône (délibération n° 2016.030)*

Monsieur le Maire expose que l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école élémentaire constitue un axe fort des investissements menés dans le cadre du mandat municipal 2014-2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pluriannuel 2012-2014 signé avec le Conseil général du Rhône s'est achevé avec la non reconduction de ce dispositif. Celui-ci évolue et devient un dispositif de partenariat territorial qui s'articule autour d'un appel à projet aux collectivités pour 2016/2017.

Monsieur le Maire souhaite poursuivre l'engagement municipal en matière d'adaptation des équipements publics et sollicite dans le cadre de l'opération de requalification totale et d'extension de l'école élémentaire de Pommiers, le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet des collectivités 2016/2017.

Le coût prévisionnel de travaux de ce projet à caractère structurant s'élèvera environ à 1 868 000 € HT. Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil départemental du Rhône une subvention de l'ordre de 20 %, ramenée à 350 000 €.

Monsieur le Maire précise que l'avis des Conseillers départementaux du canton d'Anse, M. Daniel POMERET et Mme Danièle BAY sera sollicité et transmis au Conseil départemental.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait le choix de procéder à une réhabilitation de ce bâti, notamment dans les objectifs concomitants de mise aux normes en matière d'accessibilité, d'optimiser les économies d'énergie et d'adapter notre école aux besoins du monde éducatif, en évolution. Il permettra également d'accueillir au moins une classe supplémentaire.

La réflexion centrale de la municipalité et de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'articule prioritairement dans la recherche et la mise en œuvre d'un ensemble d'actions économiquement rentables pour réduire les consommations de fluides (rationalisation et dispositifs hydro-économiques, isolation thermique ...) et consommer l'énergie de façon optimale (efficacité énergétique, allègement de la dépendance énergétique ...).

Ce projet participe à l'attractivité et au dynamisme de notre territoire, dont l'expansion démographique est constatée chaque année. Ce point est attesté par le recensement de la population réalisé en 2016 qui porte la population municipale à 2 564 habitants, avec une perspective de croissance confirmée par la délivrance significative d'autorisations du droit du sol.

Ce projet requiert une programmation financière pluriannuelle communale par son ampleur et ses particularités. En effet, le chantier sera mené en gestion de site occupé, les cours et activités pédagogiques sur le temps d'école et périscolaire seront maintenus sur le site.

La commune veille à la maîtrise de l'enveloppe financière contrainte ainsi qu'au respect du calendrier prévisionnel, compte tenu des incidences sur la vie de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise que le dossier PRO (projet) est à ce jour finalisé et que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est en cours d'élaboration par l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de prévoir un lancement de la consultation des entreprises pour l'ensemble des lots de travaux en juin 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande d'aide aux communes à solliciter auprès du Conseil départemental du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2016/2017 selon les modalités financières précitées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires avec le Conseil départemental du Rhône concernant cette affaire ;
- DONNE son accord pour déposer une demande de subvention dans le cadre de l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et demande se rapportant à ce dossier et à ce contrat.

VI - URBANISME :

René Blanchet évoque les conditions de délivrance de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France sur le permis de construire de l'école élémentaire.

Concernant le permis de construire déposé par Habitat Val de Saône (instruit en mairie) pour la dernière parcelle du lotissement « les Pothières », René Blanchet présente le plan masse afin d'établir un repérage de la future implantation des 9 logements avec visualisation des profils de façade et des maisons. Aucun souci architectural n'est à relever au regard de la cohérence du bâti du secteur. A noter que la façade sera végétalisée.

René Blanchet revient sur les problématiques de finition avec l'aménageur, ARCADE, qui génèrent des tensions avec les copropriétaires du lotissement qui s'interrogent sur les futurs stationnements des logements d'HBVS. La gestion des poubelles soulève également des questionnements quant à leur stockage et au ramassage unique dans le cas de logements groupés.

Stéphanie Druel rappelle que la vocation d'éco quartier avec une présence significative d'espaces verts. Daniel Paccoud et René Blanchet soulignent que le plan d'origine est respecté et que les plantations ne sont pas encore effectuées.

Maison Bassard (Bethléem) : en l'absence de déclaration préalable pour l'aménagement de logements et de stationnements, la commune a mis en demeure la SCI d'interrompre les travaux et de régulariser cette situation. Le dossier a été déposé depuis. A noter que l'ensemble des logements est loué.

EPORA : l'arbitrage des scénarios présentés par l'EPORA et le cabinet D2P sur les possibilités d'aménagement du triangle du bourg sous périmètre d'étude, est différé car le scénario n° 4 n'a pas été transmis aux élus, faute d'avoir été transmis par l'EPORA. La réflexion des élus ne peut être menée en l'état. Un certain nombre de questionnements sont émis, dans le cadre de la présentation commentée par René Blanchet : sont abordés successivement les logements, les locaux commerciaux, la nécessité de tenir compte de la typologie des bâtiments, la notion d'équilibre économique et de faisabilité économique, ainsi que le maintien de l'identité centrale du bâti (objectif de densification et de création de 35 % de logements sociaux). René Blanchet conclut ce point en indiquant que ce dossier reste à affiner, notamment dans la logique de la mise à disposition de terrains (mise en vente d'1 tènement dans le cadre de la succession Carvat et de la maison de Mme Coquard).

Des rencontres d'investisseurs se sont déroulées, autour de projets d'aménagement divers (logement de personnes âgées).

Les investisseurs définiront leurs projets, sous réserve de rentabilité économique. Dans l'état actuel des choses, la commune envisagera de faire le point avec l'EPORA sur son marché d'études en vue d'évolutions nécessaires pour améliorer la modélisation du schéma d'aménagement suite au positionnement de la municipalité.

Daniel Paccoud relève qu'il devient urgent d'arrêter la réflexion car ce périmètre doit évoluer en OAP avant octobre 2018.

Le point sur la rétrocession voirie clos st martin est retiré car déjà délibéré.

Enfin, René Blanchet signale une division de terrain avec un aménagement de 4 lots aux Bonnetières « Les Jardins du Neyra » (Permis d'aménager des consorts Goudin).

VII - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

■ Commission voirie (Agnès Fuxa) :

Parking des terrasses : la commission a visité plusieurs réalisations : parking domaines CCBPD, piscine, Gleizé, Villefranche le long de la mairie, où ils ont vu divers types de revêtement et les critiques liées (balayage et présence d'herbe).

Pour le parking des terrasses, le drain fonctionne, il est inutile de refaire la tranchée drainante, pour les 3 puits perdus, faire une surverse. Prévoir une bande de roulement en enrobé et conduire une réflexion sur les matériaux pour la partie stationnement. Différentes variantes : alvéoles et gravillons st martin ou herbe, goudron ou enrobé poreux sont à étudier et chiffrer.

Marie France Pellegrin rappelle le zéro pesticides. La commission doit chiffrer et étudier techniquement les solutions et coûts d'entretien (infos en amont du Conseil municipal).

■ Commission économie (Fabienne Pegaz) :

Commission spéciale marchés avec l'ADPM et 3 marchands : bilan de la fréquentation depuis la nouvelle formule avec de nouveaux commerçants : satisfaction générale. Ouverture de 7h à 12h15 avec pic de fréquentation vers 10h/11h. Baisse notable pendant les vacances, forte hausse en cas d'événements annexes à Trézette. Impact dans durée sur le comportement d'achat.

Prévoir la présence ponctuelle de commerçants pour compléter l'offre. Présence d'un boulanger bio à la rentrée et éventuellement d'un marchand de fleurs. Pour la venue d'un poissonnier : beaucoup de contraintes et commerçant difficile à trouver.

Satisfaction des clients et marchands vis-à-vis des travaux.

Réfléchir et travailler sur la communication extérieure : TOTEM + améliorer le fléchage. Prévoir une enseigne à poser sur le mur de Trézette au-dessus de l'entrée indiquant le marché. Possibilité de mettre des oriflammes sur le parking ou le long de la route départementale. Prévoir par beau temps de mettre des stands dehors, pour une meilleure visibilité. La commission doit travailler d'autres points :

- Affiche pour identifier chaque commerçant avec présentation des produits et des activités : reste à définir un endroit pour apposer affiches.

- Améliorer l'esthétique des stands : visibilité des produits : incliner les étals et harmoniser les présentations. Chacun se renseigne.

Opération spécifique : le panier de la semaine. Différentes actions via l'ADPM : opération « Rosé, nuits d'été » en juillet : fixer une date le samedi ? Est-il possible d'être présents pour les viticulteurs ? Faut-il privilégier un stand particulier, des animations et dégustations à ce moment ? Par ailleurs, il est convenu de rééditer la fête de la gastronomie.

Le marché en semaine est évoqué mais mis de côté, car il convient préalablement de dynamiser le mardi du samedi et après enrichir l'offre après.

La réflexion s'oriente également vers la possible création d'un espace convivial pour prendre un café, un verre... (cf. lancement d'un café associatif prévu à l'Agenda 21 depuis 2 ans).

René Blanchet rappelle que les habitants ne connaissent pas le marché. Comment communiquer ? Suggestion de travailler la visibilité extérieure et l'éclairage de la galerie.

■ Commission signalisation (Eric Bettant) :

Rendu de l'avancement à la prochaine réunion de Conseil municipal.

■ Commission Agenda 21 / ITEP (Marc Neyra) :

Annnonce de la journée 16 juin pour le passage symbolique de Theizé à Pommiers. Organisation d'une balade à pied depuis Theizé, avec pause sur un terrain à côté du four à chaux avant de rejoindre la Salle des fêtes. Les habitants peuvent les retrouver à ce moment-là pour un accueil symbolique. Remontée sur le bourg par le chemin du four à chaux jusqu'au bois Alix, en passant par le centre aéré, la Galoche et le chemin du Déo. Spectacles proposés en cours de route. Repas offert par ITEP et spectacle en début d'après-midi. Cet événement est ouvert à tous, une communication grand public sera diffusée.

Confection d'une fresque 2 m de hauteur sur 3 m de large par les enfants, entreposée à l'entrée de la Maison des Associations avant de rejoindre l'ITEP.

Des visites de chantier sont organisées, mais les places offertes au public sont limitées.

Pendaison de la crémaillère en septembre 2016 (le délai d'ouverture sera tenue, bon avancement du chantier).



Rapport des structures intercommunales :

▪ Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) :

René Blanchet signale la conduite de travaux divers sur des communes voisines.

▪ Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) :

● **Réflexion en cours sur les Ordures ménagères** : un courrier sur le nombre de tournées a été adressé aux communes. Pommiers souhaite revenir à une seule tournée hebdomadaire, seulement pour certains points du village il convient d'être prudent (secteur rue de l'église). Il faudra faire chiffrer différentes options, de même pour les immeubles collectifs. Par ailleurs, le problème de l'harmonisation des taux à l'échelle de la CCBPD, a été soulevé, ce qui risque d'engendrer encore plus d'injustice. La commune de Chessy demande de rapporter la délibération relative aux taux pratiqués. Le problème est à l'étude et une solution doit être trouvée d'ici 2018.

● **Relance dossier PENAP** (protection des espaces naturels, agricoles périurbains). Le Conseil Départemental, compétent en la matière, en lien avec la communauté de communes et le SCOT, redémarre ce type de protection renforcée des sols agricoles avec une aide à la profession agricole pour lutter contre la rétention foncière et les friches spéculatives.

● **Accompagnement de la démarche charte forestière** : le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) intervient sur les bois d'Alix et propose de passer à une gestion raisonnée de la forêt. Plus de 100 propriétaires forestiers sur 400 ont répondu favorablement. Le dossier avance. La CCBPD, en lien avec le Syndicat Mixte du Beaujolais, est facilitatrice sur ce dossier.

● **Economie** : l'élaboration du schéma de développement économique avance sous l'impulsion d'une commission est très engagée sur le sujet.

● **Petite Enfance** : renouvellement de DSP en cours pour les établissements de Chazay et Pommiers.

● **Piscine** : renouvellement de la DSP en cours.

● **Voirie** : suite aux modifications des règles concernant les marchés publics, il convient de revoir le mode de passation, notamment pour les petits marchés et agir sur les coûts.

● **SIG Webville** : le SIG communautaire est désormais sur serveur. La mise en place et les formations se poursuivent. Un module d'instruction des documents d'urbanisme sera proposé par l'interfaçage du module SIRAP avec Webville.

● Zones d'activité :

Via Dorée : 1 permis de construire a été accordé à ElectroSaône, d'autres dossiers arrivent et des discussions sont en cours sur pratiquement toutes les parcelles.

Dossier sur Theizé : opération foncière de 5 ha dont 3,5 utiles, traîne pour des raisons d'actes notariés.

Secteur de Frontenas a côté de l'aérodrome : une réalisation en cours ainsi que la sécurisation du carrefour sur la D338.

La Buissonnière : des ajustements fonciers notamment concernant la desserte arrière sont en cours.

● ALSH :

Arlette Proietti relate la réunion du 21 avril concernant les centres de loisirs. Habituellement, des plaquettes sont disponibles en mairie, mais désormais, pour des questions d'économie, tout est disponible par Internet. Les familles utilisatrices ont été informées par mail pour inscription directe et paiement TIPI. Les mairies doivent relayer l'information aux familles de la commune. Une partie des inscriptions se fera toujours physiquement à la Communauté afin de permettre aux familles qui ne disposent pas d'Internet de pouvoir inscrire leurs enfants. Il s'agit d'une phase expérimentale.

9 ALSH seront ouverts en juillet et 5 ALSH en août, offrant des activités tout au long de l'été.

● Petite enfance :

Arlette Proietti fait le point sur les inscriptions : 12 demandes pour « Les P'tits Gnocs » ont été reçues en 1^{er} choix : 11 ont été acceptées et la 12^{ème} s'est vue proposer Morancé, qui l'a accepté (2^{ème} vœu de la famille). Globalement, sur les 11 sites, on comptabilise plus de 74 % de réponses. Les réponses ont été envoyées dès le lendemain de la commission. Les parents ont 10 jours pour répondre. Au-delà de ce délai, les places sont proposées aux familles sur liste d'attente. Daniel Paccoud précise que certaines zones sont en tension mais si l'on agrège les assistantes maternelles et les crèches, notre communauté est bien pourvue.

● Commission sport :

Jocelyne Crozet précise qu'un état des lieux a été fait depuis le regroupement des communes ainsi qu'un point sur le nouveau règlement mis en place. Les locaux sont pleins, mais pour autant on ne déplore pas de refus d'accueil de manifestations. A noter que beaucoup de nouvelles activités sont demandées (ballon de football). Les salles ne sont pas adaptées à ces nouvelles pratiques alors que les clubs sont très demandeurs. Dans ce cas, la salle de Chazay est proposée, mais elle ne peut accueillir du public. Les tournois ont lieu au Bois Oingt sur 2 jours 2 fois par an. Jocelyne Crozet relaye les questionnements de la commission : autorise-t-on ces pratiques ? à quels coûts ? et avec quels dispositifs de protections des équipements ? Pour cette année, la commission de la CCBPD a acté et reste sur ce principe. Concernant l'entretien des salles, il est souhaitable de solliciter les clubs utilisateurs (pas de caution à ce jour). Les gardiens sont favorables à la mise en place de cautions, notamment en cas d'utilisations ponctuelles. Une réunion sera programmée en juin pour établir le planning de rentrée, suivra une réunion pour l'attribution des créneaux.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

JURES D'ASSISES 2017 : tirage au sort à partir de la liste électorale

- 1) 412 – GROLE ELSA MARION - 133 chemin des Granges.
- 2) 453 - JANIN RAYMONDE LOUISE EPOUSE BERRY - 366 chemin du Paradis.
- 3) 815 – SIMON CECILE THERESE SYLVIE - 84 rue Laborbe.
- 4) 283 – DOUCET LOUIS-CYPRIEN MARIE - 146 Montée de Buisante.
- 5) 543 – LORTON JEAN-FRANCOIS - 66 Montée des Sarments.
- 6) 663 – PECHARD VIRGINIE EPOUSE RODRIGUEZ - 7 rue Laborbe.

❖ **Délibération de soutien à la commune de Chamelet relative au projet de carrière VICAT sur la commune de Chambost-Allières (délibération n° 2016.031)**

Monsieur le Maire expose que la commune de Chamelet est impactée par un projet d'implantation d'une carrière VICAT sur la commune de la Chambost-Allières. La commune de Chamelet a sollicité le soutien de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, qui par délibération en date du 23 mars 2016, a affirmé son soutien à la commune de Chamelet contre ce projet d'implantation. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la commune de Chamelet du 2 mars 2016, annexée à la présente délibération, faisant part de son opposition unanime quant au projet d'implantation d'une carrière Vicat sur la commune de Chambost-Allières. Il propose aux membres du Conseil municipal d'apporter un soutien à la commune de Chamelet dans le cadre de ce dossier. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 2 abstentions (M. Jean-Claude Demay et Mme Jocelyne Crozet) :

- DECIDE de soutenir la position de la commune de Chamelet contre l'implantation d'une carrière sur la commune de Chambost-Allières.

❖ **Convention à titre précaire et révocable pour le bassin de rétention des Tours avec M. Patrick BERGERON (délibération n° 2016.032)**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il serait souhaitable de passer une convention à titre précaire et révocable avec M. Patrick Bergeron pour l'entretien du bassin de rétention des Tours.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention identique avait été actée en 2006 avec M. Jacques Rebut, lui permettant de faire pâturer ses bovins dans le périmètre du bassin décanteur des Tours, propriété de la commune. En raison de la prochaine cessation d'activité de M. Rebut, il est proposé de mettre en place une convention identique, avec M. Patrick Bergeron, portant sur le même objet.

Il précise que cette autorisation ne sera pas donnée pour des équidés mais pour le pâturage de bovins, d'ovins et de caprins.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée aux élus.

QUESTIONS DIVERSES :

- Dimanche 1er mai : 43^{ème} randonnée annuelle des Marcheurs des Pierres Dorées : peu de participants en raison du mauvais temps.
- Samedi 14 et dimanche 15 mai : « Cadoles et Sens » avec balades gourmandes et pique-niques : escales entre gastronomie, œnologie sur des parcours proposés sur Pommiers, Saint-Julien, Saint-Jean-des-Vignes et Villefranche : manifestation qui a bien marché, bons retours du public.
- Financements publics : Daniel Paccoud précise l'abandon par le Conseil départemental du Rhône du système du contrat triennal remplacé par un système d'appel à projets, dont les taux d'aide ne sont pas communiqués aux collectivités (semble avoisiner les 75 % du montant de l'enveloppe de subvention de 2014). La Région adopte les mêmes principes avec l'abandon des Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) devenus caduques, imposant un arrêt des financements en fonctionnement, à charge pour les structures de redéposer des projets via les intercommunalités, par le biais d'appels projets.
- Démarche Géopark en Beaujolais : poursuite de l'avancement du dossier avec une prévision de rencontre avec l'UNESCO.
Mai des peintres le 21 mai et Marché des Potiers les 20 et 21 mai : la mairie a été sollicitée pour le financement du prix du public et du prix de la mairie (coût de +/- 350 euros). Vin d'honneur commun à ces deux événements le 21 mai et choix de la poterie par les élus.
- Dimanche 29 mai : Cérémonie de commémoration du 100^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun : mise en valeur du travail conduit par l'association EcoBeauval, avec une exposition à la Bibliothèque.
- Participation citoyenne : Daniel Paccoud doit finaliser ce dossier, la gendarmerie reste dans l'attente d'un retour.
- Etude hydraulique sur la Galoche, pilotée par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) : avance après la tenue de beaucoup de discussions et d'hypothèses qui débouchent sur un retour à la proposition initiale axée sur l'aménagement de bassins le plus en aval possible pour retenir le plus d'eau possible (2 grands bassins de 50 000 m² seraient à envisager). L'impact financier sera très lourd (mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI), financée par les contribuables).

TOUR DE TABLE :

Agnès Fuxa relève certains dysfonctionnements liés à la télé relève des compteurs d'eau, compensée par des relevés manuels (télérelève affiche de 90 à 95 % de réussite). La Fête des voisins sera programmée le 27 mai dans le quartier de Vauxonne.

Eric Bettant rappelle la réunion de la commission signalisation du 18 mai.

Fabienne Pegaz fait part, suite à une observation de prêt de remorque par une interclasse d'autres communes dans le cadre de « Cadoles et Sens », d'une éventualité de fusionner le comité des fêtes et l'association chargée de l'interclasse afin de disposer de plus de matériel.

Des échanges s'engagent sur le fonctionnement du comité des fêtes, Monique Mathieu s'insurge sur le non-paiement récurrent des cotisations. Le débat se conclut sur la dissociation à opérer entre les compétences relevant de la vie municipale et de la vie associative. La vraie question est posée sur le rôle de certaines associations, qui pourraient s'associer pour investir.

Arlette Proietti évoque l'organisation par l'association cantine d'une balade insolite le 9 mai : cette initiative sympathique a réuni 231 participants malgré la forte pluie.

Le repas de fin d'année réunissant personnel, retraités, et élus, se tiendra comme à l'accoutumée fin juin à la MFR de la Petite Gonthière (24 juin : date à confirmer).

Fête des mères et des bébés : le samedi 28 mai à 17 h.

Commission scolaire : le jeudi 19 mai à 20h30.

Alain Reynier confirme la tenue de la Fête des voisins le 27 mai dans le secteur de la Grange Huguet.

Concernant l'accueil du chantier de jeunes du 26 juin au 16 juillet, la personne responsable à l'association Jeunesse et Reconstruction doit être relancée pour formaliser le projet.

René Blanchet informe que du démarrage du fauchage et de la participation de 3 classes au nettoyage de printemps.

Jumelage : voyage organisé à Toirano dans une bonne ambiance pour la participation aux Olympiades.

Il propose de relancer assez rapidement la notion d'échanges et de communication entre Conseils municipaux, via SKYPE.

Fabienne Pegaz signale la remise de l'album photo des conscrits et de la photo officielle des conscrits de Pommiers 2016 aux membres de l'ancien exécutif (Silvano et Mirko), également conscrits cette année.

Marie-France Pellegrin invite chaque conseiller à être moteur pour l'organisation de la Fête des voisins le 27 mai dans leurs secteurs respectifs (mise à disposition d'invitation).

Samedi 4 juin : forum sur le thème des communes nouvelles pour les élus municipaux.

Vendredi 10 juin : réunion publique à la Salle des fêtes.

28 et 29 mai au matin Trézette : Vente de fleurs par l'ADMR.

L'ADMR recherche des d'étudiants, jeunes majeurs véhiculés, uniquement pour le mois d'août.

Daniel Paccoud conclut le tour de table en informant l'assemblée d'un important piratage de la ligne téléphonique de la mairie par des appels en provenance de l'étranger, durant le week-end des 14 et 15 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 14 juin 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	